



## CHARTRE DU MEMBRE PARTENAIRE

Aux conditions générales et particulières décrites ci-après, la société désignée ci-dessous souscrit un contrat de partenariat avec l'XL Association des anciens élèves de l'ICSV.

### VOTRE SOCIETE / ORGANISME

**Raison Sociale :** .....  
**Adresse :** .....  
..... **CP :** ..... **Ville :** .....  
**E-mail :** ..... **Tel :** ..... **Fax :** .....  
**Responsable signataire :** .....  
**NRCS :** .....

### CONDITIONS D'ADHESION

#### Nomination des Membres Partenaires

Les Membres Partenaires sont des personnalités morales issues du monde économique ou associatif avec lesquelles, en raison de leur activité ou de leur position, l'association XL souhaite entretenir des liens privilégiés. La présente charte de partenariat est alors proposée et doit être signée par le Président de l'association XL (ou un membre du Bureau) et par un responsable de l'organisation partenaire.

#### Statut des Membres Partenaires

Le statut de Membre Partenaire est défini dans l'article 3 des statuts de l'association :

*Le titre de Membre Partenaire est accordé à des personnes morales issues du monde économique ou associatif. Elles sont nommées par le Bureau sur proposition du Conseil d'administration après paiement d'une cotisation annuelle spécifique dont le montant est fixé dans le règlement intérieur. (extrait des statuts de l'association XL).*

Le montant des cotisations est fixé dans le règlement intérieur rédigé tous les ans par le Bureau et approuvé par le Conseil de l'association :

*Membres partenaires ..... 1100 € pour 1 an*  
*Entreprises dont le Dirigeant est un membre sociétaire ..... 550 € pour 1 an*

Des réductions peuvent être consenties par le Bureau pour :

- Les entreprises accueillant nos étudiants,
- Les partenaires de l'emploi (recruteurs, sites spécialisés...),
- D'autres associations.

Le titre de Membre Partenaire ne donne pas droit de vote aux Assemblées Générales de l'XL.

Toutefois, les anciens élèves diplômés de l'ICSV qui sont aussi Dirigeants (PDG, Gérant, Co-gérant, chef d'entreprise individuelle, ...) d'une entreprise Membre Partenaire sont exonérés de cotisation de Membre Sociétaire. Leur cotisation de Membre Partenaire leur donne qualité de Membre Sociétaire et donc droit de vote aux Assemblées Générales.

#### Interlocuteurs

Le Membre Partenaire doit désigner au sein de son organisation un(e) interlocuteur(trice) qui assurera l'interface entre l'organisation partenaire et l'association XL. Cet interlocuteur relaiera en interne au sein de son organisation les informations que l'XL lui fera parvenir.

**Interlocuteur(trice) désigné(e) :** Nom-Prénom-Titre- tél- mail : .....

2<sup>ème</sup> Interloc. (en cas d'absence) : Nom-Prénom-Titre- tél- mail : .....

L'XL désignera le Membre du Bureau qui sera l'interlocuteur privilégié du Membre Partenaire, à défaut ce sera le signataire de la présente charte.

#### Engagements de l'XL

Les Membres Partenaires bénéficient des avantages suivants :

- ✓ Référencement avec lien sur notre site Internet
  - Sur la page « Les Entrepreneurs de l'XL-ICSV » pour les entreprises dont le Dirigeant est un ancien élève diplômé ;
  - Sur la page « Les Membres Partenaires » pour les autres.
- ✓ Communications illimitées auprès de notre liste d'anciens (après validation de du bureau de l'association) ; les messages communiqués devront être à titre informatif ou promotionnel (offres exclusives uniquement, par exemple : réductions spéciales réservées aux diplômés de l'ICSV),
- ✓ Invitation aux conférences organisées par l'XL et toutes manifestations (GALA de remise des diplômes, forums de l'emploi, réunions de clubs...)
- ✓ Mention dans l'annuaire papier :
  - Par un article de 3 à 4 lignes à la position alphabétique lorsque le Dirigeant est un ancien élève diplômé
  - Au chapitre « Membre Partenaire » pour les autres.
- ✓ Tarif privilégié pour tout encart publicitaire sur l'annuaire papier, soit un encart **gratuit en Noir&Blanc (sauf 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> de couv.)** ou **25% de réduction sur le tarif normal couleurs quel que soit le format et l'emplacement choisi dans l'annuaire.**
- ✓ Réalisation, en fonction des besoins de leur organisation, de travaux (analyses, études, mémoires...) par les étudiants en cours de scolarité,
- ✓ Codes d'accès aux zones protégées de l'annuaire en ligne (recherche par poste occupé, entreprise et secteur d'activité et accès aux coordonnées (e-mail, tél. mobile, ville de résidence,...))

Les Membres Partenaires seront sollicités de façon privilégiée pour :

- ✓ Participer aux ateliers et clubs de l'XL, afin de faire partager leurs expériences
- ✓ Diffuser leurs annonces de recrutement auprès des élèves et anciens élèves
- ✓ Accéder à la Cvthèque de l'XL dans l'espace partenaire du site internet

#### Engagements du Membre Partenaire

Le Membre Partenaire s'acquittera de sa cotisation annuelle et communiquera auprès de son interlocuteur de l'XL :

- ✓ Ses besoins de travaux (analyses, études, mémoires...) et ses propositions de stages.
- ✓ Ses besoins en recrutement de cadres commerciaux notamment.

#### Relations de l'XL et de ses adhérents avec le Membre Partenaire

Les coordonnées du Membre Partenaire figureront sur le site Internet de l'association avec l'adresse mail des interlocuteurs désignés. Ceux-ci sont donc susceptibles de recevoir des sollicitations directes des élèves et anciens élèves membres de l'association. Les coordonnées téléphoniques ne seront pas mises à disposition des élèves et anciens élèves. Les salariés ou membres de l'organisation Partenaire pourront assister aux conférences et activités organisées par l'XL sur présentation d'un justificatif d'appartenance à l'organisation Partenaire. Ce sont les interlocuteurs de l'XL au sein de l'organisation qui auront en charge de relayer l'information qui leur sera adressée par l'XL. L'association se réserve le droit de mettre fin au présent accord de manière unilatérale et sans délai, si elle estime que le partenaire lui porte atteinte par ses agissements, quels qu'ils soient.

Paris, le :

Pour le Membre Partenaire  
Nom-Prénom-Titre-Signature-cachet

Pour le Bureau de l'XL  
Le Président